

*Le troisième Dimanche.*

NOTRE-DAME,—Après les Vêpres, Procession du Très-Saint Sacrement.

ST. PATRISE,—Après les Vêpres, Assemblée du Rosaire Vivant.

STE. ANNE,—A 2½ h., Assemblée du Rosaire Vivant.

STE. BRIGIDE,—Assemblée du Rosaire Vivant, à l'heure marquée plus haut.

EGLISE DE LA PROVIDENCE,—A 3 h. P. M., Sermon, Réception au Scapulaire de N.-D.-des-Sept-Douleurs, Procession et Bénédiction du Très-Saint Sacrement.

HOSP. ST. JOSEPH,—A 4 h., Office de l'Archiconfrérie de St. Joseph.

*Le quatrième Dimanche.*

ST. PATRICE,—Après les Vêpres, Assemblée de la Propagation de la Foi.

STE. ANNE,—A 4 h., Assemblée de Tempérance.

STE. BRIGIDE,—Assemblée de la Propagation de la Foi, à l'heure marquée plus haut.

*Le premier Lundi.*

A LA PROVIDENCE,—Assemblée des Dames de l'Association de Charité, après la Bénédiction du Très-Saint Sacrement, qui a lieu à 3 h. depuis le 1er Lundi de Mai jusqu'au premier Lundi d'Octobre, et à 2 h. le reste de l'année.

*Le premier Mercredi.*

HOSPICE ST. JOSEPH,—A 2½ h. P. M., Bénédiction du Très-Saint Sacrement, pour les Dames de la Charité.

*Le premier Jeudi.*

CATHÉDRALE,—A 8 h. du matin et à 4 du soir, Office Canonial. En Janvier, cet Office se fait le 21 ; en Juillet, le 25 ; et en Décembre le 27 ; mais aux mêmes heures que dans les autres mois.

EGLISE DES RÉCOLLETS,—A 7 h. A. M., Réunion des Congréganistes pour la Retraite du mois.

*Le premier Vendredi.*

ST. PIERRE,—A l'heure de la Prière du Soir, Bénédiction du Très-Saint Sacrement pour la Confrérie du S. Cœur de Jésus.

EGLISE DES RR. PP. JÉSUITES,—A 5½ h. du matin, Exposition du Très-Saint Sacrement jusqu'à 8 h., et le soir, à 6½ h., Bénédiction.

HÔPITAL-GÉNÉRAL,—A 4 h., Bénédiction du Très-Saint Sacrement pour la Conf. du S. Cœur de Jésus ; la Bénédiction est précédée de l'*Amende honorable*.

SACRÉ-CŒUR,—A 4 h., Bénédiction du SS. Sacrement.